FAITS DIVERS.

Température du 30 juin 1897.
Thermomètre de E. & L. CLAUDEL, Opticiens No 142 rue du Canal, Entre Carondelet et Baronne.

	Fahrenheit	Centigrade
7 heures du matin	84	29
Midi	91	33
3 P. M.	92	33
6 P. M.	92	33

Mariages, Naissances et Décès inscrits au Bureau de Santé durant les dernières 24 heures:

MARIAGES—Jules Molaison Carrière à Louise Marie Buisson; William M. Neihysel à Laura C. Schreiber; George W. Allen à Francis Carey; William Wilson à Louisa Kimbel; Thomas Oscar Ellis à Jennie Mitchell; Jas. Lyons à Mary E. Welsh, Vve Owen MacGuinness; William Leroy à Theresa Washington; Abel Soulé à Louisa Torregano; George Jacquillard à Louisa Schlaegel, Vve Adolphe Schumann; George Wiedemann à Appolonia Baltz, Vve François Renaudin.

NAISSANCES.—MMmes W. J. Brown, une fille; P. L. Becker, un fils; E. Chisolm, un fils; J. M. Dunne, un fils; M. Dufau, une fille; T Trois, un fils; J. Fourment, un fils; F. W. Kinbergen, une fille; E. Lasselle, un fils; E. S. Rapier, un fils; J. Rihner, un fils; N. R. Sampsen, un fils; F. Xiques, un fils.

DÉCÈS—E Reditt, 4 mois, 1219 Orléans; Eline R Peterson, 4 mois, 1941 Gravier; Mme Vve Ellen H Dengall, 63 ans, New Iberia, Lne; Mme Veuve Ellen Walsh, 54 ans, 517 Washington; H D Gglen, 77 ans, 1736 Second; Marie P Gregory, 9 mois, 1440 Espagne; H Clark 24 ans Hôpital de Charité; M Harris, jr, 4 mois, Chartres, près Tupelo; Floretta Ann Reagan, 16 mois, McDonoghville, Ln; J. H. Randolph, 18 jours, 1824 N. Villeré; Mary A fred, 16 ans, 813 Short; Simon Williams, 17 mois, 4854 Magazine; J. Fickland, 44 ans, 2311 Fourth; Clara Egler, 2 ans, 1924 London avenue; Mary Richardson, 11 ans, Bourbon près Bourgogne; Nelly Cox, 44 ans, Oak et Leonidas; Capt. S. Claussen, 47 ans, Hôtel Dieu; William Bonne, 28 ans, Hôpital de Charité.

TRIBUNAUX.

Cour Suprême.

La Cour suprême s'est ajournée hier jusqu'au premier lundi de novembre.

L'honorable Carlton Hunt a offert à la Cour un magnifique portrait du juge Merrick, ancien juge-président de la Cour Suprême de la Louisiane, au nom de la famille.

Avant de prononcer l'ajournement la cour a refusé une nouvelle audition de cause dans de nombreux cas, entre autres dans celui de la succession du général Beauregard.

Cour Civile de District.—Théodore F. Schoenstein vs Jos T. Huck—action en dommages de $10,000.

A. P. Aguelly vs ses créanciers—cession. actif, $7,518 73; passif, $7,763 39

Huber et Schriver Co vs T. Bailey—réclamation de $176 20 sur des billets.

Dr L. C. Tebo vs Wm P. Clarke—action en recouvrement de $1313 sur des services de profession.

François Castaing vs Jos De Blois—procès exécutif de $400.

F. L. Richardson vs Dunning Medine Music Co—saisie provisoire de $1,800.

Joséphine Souberville vs Jos. Rutily son époux—demande de séparation.

Jos. Weil et frères vs Eng. Abraham—$1141.85, confession de jugement.

J. M. Narboux vs Charles E. Sarrazin, confession de jugement de $750.

Les successions suivantes ont été ouvertes:

Hermann Polive, Patrick B'aney, Mme Margaret Caldwell, Rachel Shaw.

Deuxième Cour de Police Correctionnelle — Pearl Woods, Ray Connolly et Geo. Lipman — vagabondage; $2.50 ou 12 jours d'emprisonnement

Jack Butler — bris de paix; $25 ou 30 jours d'incarcération.

Jos. J. Bernard, Albert Tillie, Robert Lamby—violation de l'ordonnance 4055; $2 d'amende ou 12 jours de prison.

Mis sous caution:

Evelina Beaedy, Mary Rodger, Hy F. Sharp et Geo Sharp, insultes, bris de paix et menaces.

Louis A. Gourlain—bris de paix; acquitté.

Chaleurs intolérables.

De mémoire d'homme, croyons-nous, la Nouvelle-Orléans n'a traversé une période de chaleurs aussi accablantes que celles que nous subissons, à l'heure qu'il est. Elles sont véritablement intolérables; les tempéraments les plus solides en sont ébranlés. La jeunesse n'est pas plus épargnée que la vieillesse; nous avons vu des hommes pleins de vigueur et débordants de vitalité chanceler comme des octogénaires, et les cas d'insolation, si rares dans notre ville, y deviennent d'une fréquence lamentable.

Pas moyen d'échapper à cette atmosphère brûlante qui nous poursuit partout, qui ne nous laisse pas un moment de répit, même la nuit.

Le sommeil fuit nos paupières et nos estomacs ne fonctionnent plus que péniblement. Il ne nous manque plus plus que la pluie de feu de Sodome pour nous achever.

Après tout, l'air ardent au milieu duquel nous nous mouvons, ne vaut guère mieux et, si nous réussissons quelquefois à nous sauver de la poêle, ce n'est guère que pour tomber dans la braise.

Nous ne sommes pourtant pas de bien grands coupables. Quand Sodome a été dévorée par le feu du ciel, c'est que, sur dix mille hommes, on n'y pouvait pas trouver dix justes.

C'est justement le contraire qui a lieu chez nous. Sur dix mille habitants il serait difficile de compter dix coupables. Nous devrions donc trouver grâce devant le seigneur.

Pourtant on nous affirme que nous ne sommes pas à la fin de nos peines et que l'avenir nous réserve des supplices plus terribles encore! Où allons-nous? Grand Dieu!

Le Teint De Toute Dame
devrait être clair et doux: c'est dans l'ordre de la Nature. Pour vous assurer un teint parfait, pour stimuler les pores affaiblies par l'action de savons impropres, pour nettoyer et cicatriser, servez-vous du
SAVON D'HEISKELL
Il fait disparaître les taches de rousseur, le hâle et le bronzé de la peau. Il guérit toutes les affections peu graves de la peau. Chez les pharmaciens ou par la poste, le pain: 25c. Echantillon contre reçu d'un timbre-poste.
Johnston, Holloway & Co., 531 Commerce St., Phila.

L'imbroglio de la compagnie immondices.

Rarement, croyons nous, une administration de ville a eu à lutter contre un adversaire aussi tenace, aussi rusé, aussi puissant que la compagnie des immondices qui s'affublait et s'affuble encore du titre de Southern Chemical and Fertiliser Co. que cette compagnie fasse son métier et remplisse les conditions de son contrat, tout le monde sait bien que non. Mais elle avait un privilège pour un certain nombre d'années, et elle voulait en jouir jusqu'au bout, à n'importe quel prix.

Exaspéré par les plaintes qui lui arrivaient de tous les côtés, effrayé des dangers que courrait la ville, au point de vue sanitaire, le conseil municipal finit par perdre patience. Il envoya promener la compagnie, la cassa aux gages et livra l'entreprise de l'enlèvement des immondices au commissaire M. Gary. Celui-ci, plein de zèle, se mit immédiatement à l'œuvre. Qu'arriva-t-il? La Compagnie à qui l'on devait de l'argent, bien ou mal gagné, réclama; elle mit haro sur tous les fonds qui étaient destinés à l'enlèvement des immondices.

Elle mit arrêt sur la somme ronde de $259 000, divisée ainsi: $70,000 pour 1896; $120000 pour 1897 et $69000 qui ont été mis en réserve sur les revenus de 1896 pour payer les dettes de la ville.

D'où il résulte qu'il y a réellement de l'argent en caisse, mais que par suite d'injonctions, il est impossible de l'employer pour le bien de la ville. Avec toute la bonne volonté, M. McGary en est réduit à l'impuissance la plus complète.

C'est à cette situation que l'avocat de ville a voulu mettre un terme. Il s'est adressé au juge Parlange et lui a demandé de modifier l'injonction accordée en faveur de la Compagnie. Mais, ici, il s'élève une autre difficulté. L'affaire qui a passé par presque tous les tribunaux, est maintenant devant la Cour d'Appel. En pareille situation, le juge Parlange a-t-il encore juridiction et peut-il modifier une injonction? Oui, dit M. Gilmore, au nom du Conseil. Non, dit M. Kruttschnitt, au nom de la Compagnie. Quant au juge Parlange, il n'ose pas s'avancer; il a besoin d'étudier la question qui est, paraît-il, tout-à-fait nouvelle.

Rien de cela ne décourage M. Gilmore; il dit qu'il y a péril en demeure; que la ville a un besoin absolu de son argent: qu'en tout cas, la somme ainsi sequestrée est bien supérieure à ce que l'on pouvait devoir à la compagnie. Il demande donc que l'on laisse la ville jouir de ses revenus et qu'il restera encore après en réserve, dans la caisse, $140,000 pour la compagnie.

L'affaire en est là.

La Compagnie Crescent City vs la Ligne de Carrollton.

Hier, la compagnie de chemin de fer Crescent City a fait enregistrer une poursuite contre la N. O. et Carrollton Cie. Elle demande que cette dernière soit forcée de lui accorder le droit de faire usage de sa double voie, de ses terrains, de ses rails et de ses poteaux électriques, etc.

On sait que la Compagnie de Traction devait construire un chemin, de Broadway à Seconde et de Seconde à la paroisse Jefferson avec le droit de s'en servir, pendant toute la durée de la franchise. Mais avant que le chemin ne fût achevé, les commissaires du Bureau des levées changèrent l'emplacement de la levée de façon à rendre impossible la construction de la ligne jusqu'à la ligne supérieure de Paroisse.

Le Conseil de ville adopta alors une ordonnance qui accordait à cette Compagnie la permission de faire usage du terrain neutre de l'avenue de Carrollton jusqu'à la rue Quatrième; mais elle s'est heurtée à un refus de la part de la compagnie de N. O. et Carrollton. Ayant essayé, en vain, d'arranger l'affaire à l'amiable, elle attaque aujourd'hui la Compagnie pour jouir des droits qui lui ont été accordés.

Transferts de la police

Le chef Gaster a hier soir ordonné les transferts suivants dans les rangs de la police:

Les sergents Kaiser, du sixième au troisième precinct; Aucoin, du sixième au premier; Rogers, du troisième au sixième; Creagh, du premier au troisième.

Les caporaux Trenchard, du dixième au septième; A. J Fitzgerald, du septième au dixième; Jacobs, du quatrième au cinquième; Jagot, du cinquième au quatrième.

Les agents Cruso du troisième au dixième; Corcoran, du dixième au troisième; Douroux, du cinquième au premier; Beaulieux, du premier au cinquième; Philip, du deuxième au septième; Brown, du septième au deuxième; Martin, du premier au cinquième; Cordier, du cinquième au premier; Cohen, du cinquième au deuxième; Moore, du deuxième au cinquième; Collins, du septième au cinquième; Young, du troisième au septième; Creagh, du sixième au onzième; Habney, du 11e au 6e: Weaver, du 6e au troisième; Ludgate, du troisième au sixième; Rosch, du quatrième au cinquième; Planchard, du dixième au huitième; Robinson, du huitième au dixième; Uhde du dixième au premier; Tholmer du huitième au dixième; Develoy, du premier au cinquième; Graser, du cinquième au premier; Vandrelle, du premier au dixième; Miller du onzième au quatrième.

Buckley sera Jugé.

Le shérif Uniacke a reçu une lettre, hier matin, du surintendant de l'asile des aliénés à Jackson, lui annonçant la guérison de Joseph Buckley.

Le prisonnier sera ramené à la Nouvelle-Orléans, afin d'être jugé.

Buckley est l'individu qui, il y a quelques mois, a tué un nommé Phil. Lacost, à l'intersection des rues Bourgogne et Conti.

Acquitté.

Louis A. Gourdain a comparu, hier matin, devant le juge Bezou pour répondre à une accusation de bris de paix.

Le 26 mai dernier, l'accusé était debout à l'angle des rues Canal et Royale et avait rassemblé plusieurs personnes à qui il faisait un discours incendiaire. Les témoins appelés par l'accusé n'ont pas été interrogés, le juge ayant innocenté Gourdain après l'audition des témoins de la poursuite.

AFFAIRE GALLOT.

Aujourd'hui, le prononcé de la sentence.

Recours probable à la Cour d'Appel.

Que le procès de Gallot dès les commencements et surtout, vers la fin des débats, ainsi que sa condamnation, n'ait pas produit dans le public la même sensation que le procès et la condamnation de Gardes et Girault, cela se conçoit aisément. Les deux derniers avaient des nombreux amis; ils étaient puissamment soutenus et tout accusés qu'ils étaient, ils pouvaient jouir de leur liberté. car les cautions ne leur manquaient pas. Il n'en est pas de même de Gallot qui semblait abandonné de Dieu et des hommes et ne pouvait même fournir un caution de $2,500. On savait d'avance à quoi s'en tenir sur le résultat final, à propos d'un accusé qui ne pouvait même pas fournir de témoignages en sa faveur. L'idée de son acquittement ne pouvait traverser l'esprit de personne. Il y avait bien en sa faveur un argument dont son avocat a su tirer le meilleur parti possible. Il consistait à dire que le principal accusé, le principal coupable, Colomb, était mort, et que lui, échappant à la justice, son complice, Gallot, devait y échapper également; mais cet argument n'était pas sérieux et le juge n'a pas eu de peine à en faire toucher du doigt l'inanité.

Il ne faut pourtant pas croire que l'on en ait fini avec cette affaire. Il est à peu près certain qu'il y aura une demande de nouvelle audition de cause, laquelle sera suivie d'une requête de sursis à l'exécution du jugement.

Au milieu de ces petites complications, l'avocat de district Gurley ne perd pas une minute. Dès hier, il faisait enregistrer deux motions. Dans la première il demandait que le livre de passe de la Photo Co à la Banque Nationale de la Nouvelle Orléans, ainsi que trois chèques qui ont servi de pièces de conviction au gouvernement, soient tenus soigneusement en réserve, et restent entre les mains du commis de cour, jusqu'à ce que l'affaire soit définitivement réglée.

Cette première motion a été accordée

La seconde motion de l'Avocat de District consistait à demander que l'accusé fût amené, ce matin même, devant la Cour, pour entendre prononcer sa sentence. Accordé également.

C'est donc aujourd'hui que le juge prononcera l'arrêt.

Quant à la condamnation, elle n'a ni surpris ni découragé l'accusé; il s'y attendait. il n'a guère d'autre recours que la Cour d'appel; il croit—il le dit, du moins—que cette Cour reviendra sur la décision du juge de la Cour de District, relativement à la question de Colomb lequel, étant le principal coupable ou accusé, doit être jugé le premier, et avant son complice. Si l'affaire était portée devant cette Cour, Gallot pourrait recouvrer au moins quelques jours de liberté; mais, pour cela il lui faudrait trouver une caution, et il est plus que probable qu'il en trouvera moins que jamais.

Affaire Gardes et Girault

L'affaire de Gardes et Girault présente à peu près les mêmes caractères que celle de Gallot, avec cette différence toutefois qu'ici, les deux accusés jouiront d'un avantage dont est privé Gallot; ils pourront recouvrer leur liberté sous caution.

Ils seront probablement appelés devant la cour cette semaine, pour entendre le prononcé de leur arrêt ou tout au moins la décision de la cour sur leur demande de sursis.

Puis viendra le recours à la Cour d'Appel. C'est une affaire qui demandera du temps, pendant lequel les deux accusés pourront recouvrer leur liberté.

Procès en dommages.

Théodore F. Schoenstein a intenté, hier matin, un procès en dommages de $10,000, dans la Cour Civile de District, contre Jos T. Huck.

Il déclare dans sa pétition qu'il se trouvait près du nouveau Bassin, en juillet dernier, lorsqu'un chien appartenant à M. Huck s'est précipité sur lui et l'a mordu plusieurs fois.

M. Schoenstein ayant été retenu plusieurs semaines au lit, demande comme compensation la somme ci-dessus indiquée.

Après avoir suivi
un régime aux Pilules d'Ayer, le système s'est rétabli et on commence à s'apercevoir que cela vaut la peine de vivre. Celui qui, petit à petit, est devenu la proie de la constipation ne se rend pas compte de la difficulté qu'il a à surmonter avant d'avoir enlevé le fardeau qui l'accable. C'est alors que la montagne devient un monticule, l'air morose qu'il avait fait place à un visage souriant, il est redevenu un homme heureux. Si la vie ne vous sourit pas, vous pourrez l'envisager sous un autre aspect après avoir pris
Les Pilules Cathartiques d'Ayer.

Insolations.

Hier, à midi vingt, Herman Minnich, âgé de 43 ans, a été frappé d'insolation, alors qu'il travaillait à l'angle des rues Tolédano et Tchoupitoulas. L'ambulance a été mandée aussitôt et il a été transporté à l'hôpital, dans un état critique.

—Isidore Bar, âgé de 35 ans, a été frappé d'insolation, hier après-midi, à cinq heures, en son domicile, à l'angle des rues Conti et Prieur. Il a été transporté à l'hôpital.

NOUVELLES A LA MAIN.

Vols.—A trois heures, hier matin, un voleur a brisé la vitrine du magasin de Charles Rodosti, rue Magazine, 1117, et y a pris des chaussures d'une valeur de $25.

—Pendant que Jos Robbe travaillait, hier matin, dans la bâtisse de l'école Laurel, coin Philip et Laurel, un inconnu lui a volé son habit ainsi qu'une montre évaluée à $40.

—Vers sept heures, hier matin, un nègre est entré dans la boutique de Mildred Statter, à l'angle des rues Piété et Dauphine, et s'est enfui en emportant un porte monnaie contenant $11.25. Son signalement a été donné à la police.

—Peter Willis, couleur, a eu l'imprudence de s'endormir, hier après midi, à l'angle des rues Franklin et Poydras. A son réveil il s'est aperçu qu'on lui avait volé sa montre évaluée $40. Frank Keeling et Rosa Wilson, accusés du vol, ont été arrêtés.

—Hier matin, entre trois et quatre heures, un voleur s'est introduit dans la résidence de M. F. Maestri, rue Dumaine 2422, près Tonti et s'est enfui, en emportant des vêtements et des bijoux d'une valeur de $87.

—Ces jours derniers, la résidence de Mme Joseph Fresh, rue Tchoupitoulas 4850, a été visitée par un voleur, qui a fait siens des bijoux évalués à $12 50.

Blessure.—A neuf heures et demie hier matin, Geo Celise, âgé de 50 ans, passait à l'angle des rues Bandin et White, lorsqu'il a été renversé et blessé par une charrette que conduisait un nègre inconnu. Après avoir reçu les soins que nécessitait son état, il a été conduit à son domicile 1490 rue Marais.

—A une heure hier après-midi, Joseph Homer, âgé de 26 ans, domicilié à l intersection des rues Short et Cohen, à Carrollton, est tombé sur un morceau de bouteille, et s'est coupé l'artère du poignet gauche. Le docteur Henry l'a soigné.

Chute—Geo. Drake, un officier du steamship Herschell, amarré à la hauteur de la rue Terpsichore, est accidentellement tombé dans une des écoutilles, d'une hauteur d'environ 20 pieds, et s'est grièvement blessé à la tête. Il a été transporté à l'hôpital.

Brûlure.—Adeline Behanna, âgée de 3 ans, jouait hier après-midi, à la résidence de ses parents, rue Toulouse 203 près Marais, lorsqu'elle est tombée sur un chaudron et a été brûlée au corps.

Morsure.—Andrew Arnold, un gamin de 8 ans, a été mordu au visage, hier après midi, par un chien appartenant à Mme Fortun.

Il a été pansé dans la pharmacie de Mr Crater, puis conduit chez ses parents, 2407 rue Ste Anne.

Blessé.—Wm Sooland, un enfant de trois ans, domicilié rue des Ursulines 2016 traversait la chaussée hier soir à l'angle des rues Ursulines et Prieur, lorsqu'il a été blessé par George Bernard, qui montait un bicycle. L'enfant a été transporté à l'hôpital par son père, et Bernard conduit au poste du quatrième précinct.

Incendie—A une heure et demie hier matin, un feu a éclaté dans une maison à l'angle des rues Colapissa et Dublin, à Carrollton, occupée par Hy Siedman. Les flammes qui n'ont causé que d'insignifiants dégâts ont été éteintes par les personnes de la maison.

Fracture.—Louis Valsin, couleur, âgé de sept ans, jouait hier soir à l'angle des rues Ouzaga et Derbigny, lorsqu'il est tombé et s'est fracturé la jambe droite.

NAVIGATION FLUVIALE.

Départs de bateaux à vapeur

JEUDI, 1er JUILLET 1897

Bayou Sara—ST-JOHN, à 5 P M

Bayou Lafourche—LAFOURCHE, à 5 P M

Vitalité.

Pour renouveler ses forces on peut les obtenir d'une source accessible à tous et jamais recherchée en vain par ceux dont la constitution et la vigueur ne sont pas affaiblies au point d'être absolument perdues.

L'évidence directe convainquante est sans contredit indiquée: les "Hostetters Stomach Bitters," un tonique d'une efficacité sans égale et d'une pureté parfaite, possédant des qualités qui les classent comme remède infaillible contre la dyspepsie, la constipation, les maladies du foie, les faiblesses urinaires et utérines, les rhumatismes et les fièvres de marais.

Les femmes délicates et les vieilles personnes infirmes y puisent de la force et la consolation, et la prostration physique qui suit généralement une maladie sérieuse est de beaucoup atténuée par ces Bitters, car leur usage abrège la convalescence. Ils occupent une première place parmi les médecines en vogue dans les pharmacies.

ANNONCE JUDICIAIRE.

TOMBE et LOT DANS LE CIMETIERE DES RUES WASHINGTON ET PRYTANIA.

Succession de Mme Mary E. Bell.

No 53,678— Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN. W. A. KERNAGHAN, encanteur. — Bureau No 138 rue Carondelet— JEUDI, 29 juillet 1897, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, Nos 629 et 631 rue Commune, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un ordre daté le 26 juin 1897, de l'Hon. Geo H. Théard, juge de la dite Cour, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la suivante décrite propriété, à savoir

Un certificat ou titre de propriété à un certain lot ou lieu de sépulture dans le Cimetière Lafayette No 1 de cette ville, rues Washington et Prytania avec une tombe là-dessus érigée.

Conditions—Comptants.

Acte de vente pardevant A. H. Browne, notaire aux frais de l'acquéreur.

27 juin—27 juillet—4 11 18 25 29

Succession de A. C. Ledreyt.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 53,234—Division E.—Attendu que Joseph B. Ledreyt a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu A. C. Ledreyt, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

PAUL O. GUERIN, Greffier.

30 juin 30—juil—3 9

Chemin de fer Louisville et Nashville

La seule ligne ayant des chars dortoirs sans changement entre la Nouvelle-Orléans et New York.

5 juil—Dim

BANQUES.

J. HASSINGER, Prés't. J. E. MERILH, Vice-Prés't

Etat Semestriel de la

GERMANIA SAVINGS BANK,

(BANQUE D'EPARGNES GERMANIA.)

No 311 Rue du Camp.

A la clôture des affaires le 30 juin 1897.

ACTIF.

Actions dans d'autres corporations		$17,256 00
Bons portant intérêt		690,237 17
Prêts sur hypothèque		460,198 98
Propriétés foncières prises par suite de forclusion		10,404 38
Prêts à échéance (garantis par collatéraux)		375,672 89
Prêts sur demande (garantis par collatéraux)		647,200 66
Meubles et installations		750 00
Comptant		257,613 67
Total		$2,389,331 75

PASSIF.

Capital payé		100,000 00
Profits indivis		277,652 52
A savoir: Gain après déduction de toutes les dépenses et taxes	50,811 41	
Moins $25,043 51 au crédit des déposants pour six mois d'intérêt et un dividende de $8000 00 aux actionnaires	33,043 51	
Surplus maintenant augmenté	17,767 90	
A ajouter, profits indivis existant le 31 décembre 1896	259,984 62	
La réserve actuelle est de	277,652 52	
Dû à 7 502 déposants		2,003,459 23
Dividende No 31 non payable		8,000 00
Autres dividendes non payés		220 00
Total		$2,389,331 75

Je certifie que l'état ci-dessus est vrai et correct. G. AD. BLAFFER, Caissier.

Juré et signé sous serment pardevant moi, ce 30me jour de juin 1897. GEO. C. WALSHE, Notaire Public.

Attesté correct: J. E. MERILH, A. VIZARD

Le dividende semestriel des actionnaires usuel de Huit Dollars par action sera payé sur demande. 1erjuil—3f

ETAT DE SITUATION DE LA

BANQUE du PEUPLE

De la Nouvelle-Orléans,

A la clôture des affaires, le mercredi soir, 30 juin 1897.

ACTIF.

Comptant	$382,176 82
Change	35,624 16
Prêts, escomptes et prêts sur demande	535,400 68
Actions et bons	46,640 00
Propriétés foncières	148,697 89
Surtirage garanti et non garanti	19,456 28
Total	$1,167,995 83

PASSIF.

Fonds-capital	$300,000 00
Profits non divisés	31,486 87
Dépôts individuels	825,785 96
Dividendes non payés	1,723 00
Dividende déclaré le 30 juin 1897	9,000 00
Total	$1,167,995 83

Je J A. DeBlanc caissier de la sus dite banque, jure solennellement que l'état de situation ci-dessus est vrai et correct d'après ma connaissance et ma croyance. J. A. DE BLANC, Caissier.

Assermenté et signé pardevant moi, à la Nouvelle-Orléans, ce 30 juin 1897. ANT. DORIOCOURT, Notaire.

1er juillet—1f

ETAT SEMI-ANNUEL DE LA

Banque Nationale de la Louisiane

DE LA NOUVELLE-ORLEANS,

A la clôture des affaires le 30 juin 1897.

ACTIF.

Bills escomptés	$733,298 28	
Bons de la ville de la Nouvelle Orléans et des Etats Unis et autres consols de la Louisiane	1,036,673 93	
		1,799,972 21
Maison de banque et installations		100,000 00
Prêts sur demande	803,749 67	
Trésorier des Etats-Unis	$2,250 00	
Change américain	530,954 68	
Comptant	782,372 87	
Chèques pour le Clearing-House	168,230 09	
		2,286,557 31
Total		$4,186,529 52

PASSIF.

Capital-actions	$500,000 00	
Fonds de surplus	150,000 00	
Profits non divisés	66,050 36	
		$716,050 36
Circulation		44,250 00
Dépôts		3,406,021 16
Dividendes non payés		20,208 00
Total		$4,186,529 52

R. M. WALMSLEY, Président. A. LURIA, Vice-Président. LEON F. JANIN, Caissier.

1erjuillet—1f

ETAT DE SITUATION SEMESTRIEL —DE LA—

HIBERNIA NATIONAL BANK

A la clôture des affaires, le 30 juin 1897.

ACTIF.

Comptes et billets escomptés		$2 092,307 81
Bons des Etats Unis		150,000 00
Primes sur des bons des Etats-Unis		10,000 00
Fonds de 5 pour cent		6,750 00
Autres actions, et bons		57,764 27
Maison de banque et installations		50,000 00
Dû par des banques et banquiers	$120,453 16	
Change à vue sur New York	219,597 17	
Comptant et chèques du Clearing-house	767,769 33	1,113,819 66
		$3,480,641 74

PASSIF.

Capital	$300,000 00
Surplus	300,000 00
Profits indivis	68,172 02
Circulation	135,000 00
Dividendes non payés	20,643 00
Dû aux déposants	2,656,82[illegible]
	$3,480,641 74

J. W. CASTLES, Président. THOS. McDERMOTT, Vice-Président. CHAS. PALFREY, Caissier. P L GIRAULT, Assistant-Caissier.

1 juil—3f

ETAT SEMI-ANNUEL —DE LA—

UNION NATIONAL BANK,

A la Nouvelle-Orléans, à la clôture des affaires, le 30 juin 1897.

ACTIF.

Prêts et escomptes		$421,114 29
Bons des Etats-Unis	$50,000 00	
Bons d'Etat et autres bons et actions	143,371 50	
		193,371 50
Maison de banque, autres propriétés foncières, meubles et installations		143,007 60
Prêts sur demande	$282,086 83	
Trésorier des Etats Unis	2,250 00	
Change à vue	148,405 97	
Comptant et chèques du clearing-house	197,637 07	
		630,379 87
		$1,387,873 26

PASSIF.

Fonds capital	$300,000 00
Profits net indivisés	17,035 72
Circulation	44,400 00
Dépôts	1,026,437 54
	$1,387,873 26

S. V. FORNARIS, Président. A. LABARTHE, Agissant comme Caissier.

1er juillet

BANQUES.

A. Baldwin, Président. R. E. Craig, Vice-Président. Wm Palfrey, Caissier. D. G. Baldwin, Assistant Caissier.

Rapport semi-annuel de la condition DE LA

New Orleans National Bank

A la clôture des affaires, le mercredi, 30 juin 1897.

ACTIF.

Prêts sur demande, billets escomptés, stocks et bonds	$2,631,405 70
Bons de 4 pour cent des Etats Unis, évalués au pair	151,000 00
Monnaies courantes et chèques des autres banques	794,112 34
Change à vue sur New York	417,735 21
Dû par des banques et banquiers	190 772 36
Fond de 5 pour cent avec le Trésorier des Etats Unis	6,750 00
Maison de banque, meubles et installations	98,677 28
Total	$4,290,452 89

PASSIF.

Stock capital	$200,000 00	
Fonds de surplus	800,000 00	
Profits non divisés	72,593 00	
		$1,072,593 00
Billets en circulation		128,400 00
Dividendes payables le 1er juillet 1897		30,000 00
Dépôts		3,059,458 99
Total		$4,290,452 89

Je certifie que le tableau ci-dessus est correct. WILLIAM PALFREY, Caissier.

Attesté: JOHN H. HANNA, A. BALDWIN, JR., A. B. WHEELER, ADOLPH KATZ, Directeurs.

1er juillet—1f

ETAT TRIMESTRIEL —DE LA—

CANAL BANK,

A LA NOUVELLE-ORLEANS.

Dans l'Etat de la Louisiane, à la clôture des affaires, le 30me jour de juin 1897.

ACTIF.

Propriétés foncières		$213,058 61
Bons de ville et autres		366,065 00
Actions		18,075 00
Prêts et escomptes en maturité après 90 jours		849,681 73
Prêts et escomptes en maturité dans les 90 jours	$319,891 70	
Prêts sur demande	1,277,314 03	
	$1,597,205 73	
Change à vue	674,663 39	
Espèce, monnaie courante et chèques pour le Clearing House	722,992 05	1,994,766 17
Total		$4,441,746 51

PASSIF.

Fonds-capital	$1,000,000 00
Profits non divisés	20,000 00
Dividendes non payés à la New Orleans Canal and Banking Company	41,760 75
Dividendes non payés à la Banque du Canal	25,008 00
Dépôts sujets à chèques	3,345 887 98
Compte suspendu	9,089 78
Total	$4,441,746 51

Moi, soussigné, je jure solennellement que l'état de situation ci-dessus est correct au mieux de ma connaissance et croyance. EDGAR NOTT, Caissier.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nlle-Orléans. Fait et signé sous serment devant moi ce 30ème jour de juin 1897 (Sceau) A. G. LA PICE, Notaire Public.

1er juil—

Banque Nationale de l'Etat.

RAPPORT SEMI ANNUEL.

Nouvelle-Orléans, 30 juin 1897.

ACTIF.

Prêts et escompte		$719,883 70
Bons des E. U.		50,000 00
Bons de la Ville de la Nouvelle Orléans et de l'Etat de la Lne		157,234 30
Maison de banque, meubles et installations		129,476 98
Autres propriétés foncières		19,988 25
Fonds de rédemption de 5 0/0		2,250 00
Dû par des banques et banquiers	$39,467 99	
Change à vue sur New York	128,031 32	
Change étranger	26,193 25	
Espèces, monnaie et chèques sur le clearing house	256,176 86	449,869 42
Total		$1,522,708 65

PASSIF.

Fonds capital	$300,000 00	
Fonds de surplus	60,000 00	
Profits indivis	27,466 50	$387,466 50
Billets de banques national à en circulation		44,400 00
Dividendes non payés		9,233 00
Dépôts sujets à chèques		1,087,603 15
Total		$1,528,702 65

JNO H. O'CONNOR, Président. C H. CULBERTSON, Caissier. HILLYER ROLSTON, Asst Caissier.

1er juil—2 f

ETAT SEMI-ANNUEL DE LA SITUATION DE LA

Germania National Bank,

(BANQUE NATIONALE GERMANIA)

DE LA NOUVELLE-ORLEANS, LNE,

Dans l'Etat de la Louisiane, à la clôture des affaires, le 30 juin 1897

ACTIF.

Prêts et escomptes		$608,530 55
Bons des Etats-Unis		50,000 00
Autres actions et bons		192,095 85
Maison de banque, meubles et installations et autres propriétés foncières		156,364 89
Dû par des banques et banquiers		27,423 47
Change à vue sur New York	$87,188 95	
Chèques sur le Clearing House	88,344 45	
Espèces	52,200 00	
Monnaie courante	252,857 95	
Dû par le trésorier des E.-U	2,250 00	
		$483,840 46
Total		$1,517,761 21

PASSIF.

Capital action payé	$300,000 00
Fonds de surplus	100,000 00
Profits non divisés	14,748 93
Circulation	44,995 00
Dividendes non payés	9,135 00
Dû à des banques et banquiers	5,197 62
Dépôts individuels	1,043,684 66
Total	$1,517,761 21

J C. DENIS, Président. HENRY ABRAHAM, Vice Président. F. DIETZE, Caissier.

1er juil—1f

Pour paraître le 20 décembre le

GUIDE DE POCHE

franco-américain des Etats-Unis pour 1897 contenant un calendrier français pour 1897; la carte des Etats-Unis et celles des principales villes du pays, des cables du monde entier, etc. Tous les renseignements techniques et utiles sur la ville de New York, et certaines villes de l'intérieur et du Canada. Un vocabulaire complet du voyageur en français, anglais, allemand. "L'Annuaire des français aux Etats-Unis," de nombreuses illustrations. En un mot tout ce qui peut être intéressant aux voyageurs comme aux résidents de langue française dans l'Amérique du Nord. La presse américaine, française et belge, a fait de grands éloges du guide de 1896, nul doute qu'elle n'accueille encore l'Edition de 1897, qui sera beaucoup plus complète. Prix 90 cents francs. S'adresser pour souscrire au guide, ou pour y faire insérer des annonces à L. Dermigny, éditeur, 126 W. 25th Str., New York qui enverra une circulaire détaillée sur demande gracieuse.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE D'ACTIONS.

Wheeler Condenser & Engineering Company vs Stakelum & Stakes.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 42,440. En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles, dans le Premier District de cette ville, LUNDI, le 12 juillet 1897, à midi, la suivante décrite propriété, à savoir—

40 actions du fond capital de la Louisiana Boiler & Sheet Iron Works Company Limited, de $100 chacune, la propriété de Piercy J. Stakelum, un des défendeurs dans l'affaire ci-dessus.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ, Shérif Civile de la Paroisse Orléans.

1 Juillet - 1 6 9 12

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une table de Pool et installations, divers, etc.

Eugène Neyrey vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans.—No 53,636—En vertu d'un ordre de vente daté du 28 juin 1897 à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique sur les lieux ci-après désignés, le SAMEDI 3 juillet 1897, à 10:30 A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir

En mon entrepôt rue Ste Anne, entre les rues Royale et Chartres, une table de Pool et accessoires, aussi, un lot de tables, chaises, divers, etc., d'après l'inventaire.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

29 juin—au 3 juil

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de valeur dans le Sixième District, rue Breslau, entre Marengo et Milan,

[la rue à l'arrière étant la rue Long]

Mlle Cécile H. Cassard vs George L'Hote, syndic de Andrew Eckeld Nelson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 53,620—En vertu d'un writ de saisi et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune entre les rues Camp et St Charles dans le Premier District de cette ville, JEUDI, le 15 juillet 1897, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:—

Un certain lot de terre situé et étant dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Marengo, Breslau, Milan et Long, désigné comme lot No Onze sur un plan annexé à un acte passé pardevant Frederick Zengel, notaire en cette ville, le 18 janvier 1895, le dit lot mesure au pied américain trente pieds de face à la rue Breslau, sur une profondeur entre lignes parallèles et égales de cent cinquante pieds et est à une distance de cent vingt pieds de l'encoignure de la rue Marengo et à une distance de cent cinquante pieds de l'encoignure de la rue Milan.

Ensemble avec tous les droits, voies, privilèges, avantages et dépendances qui y appartiennent.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

11 juin—11 12 18 25 juil 2 9 15

VENTE PAR LE CONSTABLE

John Craig vs Joseph Jackson et sa femme, Mme Joseph Jackson, individuellement et in solido.

QUATRIEME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans— No 17,824. En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. R. H. Downing, juge de la Quatrième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci dessus intitulée et numérotée, je procéderai à la vente aux enchères publiques à la maison de cour, à l'encoignure des avenues Louisiana et St-Charles, No 1550, dans le Sixième District de cette ville, le VENDREDI 9 juillet 1897, à midi précis des propriétés décrites dessous à savoir

Un lot de meubles de maison saisi dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée.

D'après l'inventaire enregistré en mon office.

Conditions—Comptant sur les lieux

A F. CHEVALLEY, Constable Quatrième Cour de Cité,

30 juin—30—juillet 5 9

AVIS.

Avis est par la présente donné aux porteurs du stock payé en entier du New South Building & Loan Association, que, à une réunion spéciale du Bureau de Directeurs tenue le 29 juin 1897, la 14e ne semi-annuelle, des dividendes ont été déclarés comme suit

Sur le stock payé en entier, série 1 à série 23	5 0/0
Sur le stock payé en entier, série 24 à série 44	4 0/0
Sur le stock payé en entier, série 45 à série 84	3 0/0
Sur le stock payé en entier, classe Z	4 0/0

Payable au bureau de l'Association No 219 rue Baronne, le et après le 1er juillet 1897

JOHN HANSON KENNARD, Président.

HENRY GINDER, Secrétaire.

1 juil—1 4

Banque Nationale Germania. — 29 juin 1897 — A une réunion du Bureau des Directeurs tenue ce jour un dividende semi-annuel de TROIS DOLLARS PAR ACTION a été déclaré sur les profits des six derniers mois, payable sur demande, le ou après le 1er juillet 1897. F DIETZE, Caissier.

30 juin—3 fois.

Banque Nationale de l'Etat.—Nouvelle Orléans, le 29 juin 1897—A une réunion du Bureau des Directeurs, tenue ce jour, un dividende semi annuel de TROIS DOLLARS par action a été déclaré payable aux actionnaires, à partir du et après le 1er juillet 1897.

C. H. CULBERTSON, Caissier.

1er juil—3f

Banque du Peuple de la Nouvelle-Orléans—Nouvelle Orléans 30 juin 1897—Un dividende semi annuel de trois pour cent sera payé aux actionnaires de cette banque sur demande.

J. A. DEBLANC, Caissier.

1er juil—3f

Banque Nationale Hibernia. — Nlle-Orléans, Lne, 25 juin 1897.—Un dividende semi annuel de Cinq Dollars par action a été, ce jour, déclaré, et pris des profits des derniers six mois, payable le 1er juillet 1897,

CHARLES PALFREY, Caissier.

1er juil—1 semaine

Succession de Sophia Flachman, veuve de William Quebbemann.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 53 902—Division B—Attendu que Wilhelmina A. Flachman a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Sophia Flachman veuve de Wm Quebbemann, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

PAUL O. GUERIN, Greffier.

BERNARD TITCHE, avocat, 326 Hennen Building.

1er juil—1 6 10

Société Française du 14 Juillet.

AVIS.

Les personnes désireuses d'acheter le privilège des trois bars situés sur le chemin coquillé, aux Fair Grounds, et autres petits privilèges, tels que sandwich, jeux, etc., sont priées de s'adresser chez M. Rivoire, 841 rue Royale, tous les jours de 4 heures à 6 heures P. M.

Le Secrétaire Général, F. A. PUYAU.

1 juil—4f